

l'action DE L'ETAT

2014

dans les Alpes-de-Haute-Provence



Patricia Willaert
Préfet
des Alpes-de-Haute-Provence

L'article 72 de la constitution du 4 octobre 1958 dispose que dans les collectivités territoriales de la République, le préfet, représentant de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. C'est dans ce cadre que s'organise quotidiennement l'action de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence.

En dépit d'une conjoncture économique et sociale marquée par la crise financière et alors que les défis sécuritaires n'ont jamais été aussi nombreux, les services de l'État se sont mobilisés quotidiennement pour répondre de manière responsable et efficace à la diversité de leurs missions sur le territoire départemental, tout en poursuivant en leur sein l'indispensable travail de modernisation de leur fonctionnement et de leur action.

Le présent rapport s'attache ainsi à présenter, sans viser à l'exhaustivité, le bilan et les principales actions menées par ces services durant cette année 2014, services dont je salue à nouveau le professionnalisme et le grand sens de l'intérêt général dont ils font preuve au quotidien et en toutes circonstances.

SECURITE - PROTECTION DES POPULATIONS

Lutte contre la délinquance : un bilan 2014 satisfaisant

Cette année encore, la mobilisation des services de sécurité dans la lutte contre la délinquance a été totale. En dépit d'une hausse de 3,98 % des faits enregistrés au titre de la délinquance générale, l'action combinée des services a permis d'enrayer de manière significative le nombre des cambriolages de -12,94 %. Cette tendance concerne toutes les catégories de cambriolages (-10,47 % pour les vols par effraction de résidences principales, -15 % pour les vols par effraction de résidences secondaires, -19 % pour les vols par effraction de locaux industriels commerciaux ou financiers). On note également une baisse importante des escroqueries et infractions économiques de -10,15 %.

Ces bons résultats résultent de nombreux facteurs tenant tant à la capacité d'adaptation des forces de l'ordre qu'à la mise en œuvre et à la pérennisation de dispositifs et réseaux associant les différents acteurs de la société civile.

Parmi ces dispositifs, on peut citer :

- le renforcement et l'élargissement des compétences des référents sûreté, conseillers pour la



Cellule d'Investigation Criminelle (Formation interne)

Visite préfectorale à Digne-les-Bains dans le cadre du dispositif anti hold-up (décembre 2014)



sécurisation de sites publics et privés par le biais notamment d'équipement en vidéo-protection. Deux référents et 20 correspondants ont conduit 138 missions d'évaluation, diagnostic sûreté et actions de sensibilisation et diffusé 339 informations ciblées ayant permis à 10 communes du département de s'équiper en vidéo-protection ;

- le renforcement de la police technique et scientifique dans le département ainsi que de la cellule d'investigation criminelle à Digne-les-Bains qui compte 4 spécialistes de haut niveau et 80 techniciens d'investigation criminelle de proximité, dont 20 ont été formés en 2014 ;

- Le réseau «vigimaire» en zone gendarmerie destiné à la communication opérationnelle départementale entre le groupement de gendarmerie et 167 communes (sur 198) et 14 polices municipales ;



Signature d'une convention de partenariat entre le groupement départemental de gendarmerie et l'association départementale des maires (février 2014)

- Le réseau «vigicommerces», qui permet de diffuser instantanément à l'ensemble des commerces qui y adhèrent toute information de risque estimé ou avéré menaçant la sécurité des commerçants et de leur commerces. Ce dispositif compte 780 abonnés ;
- la mise en place du dispositif de participation citoyenne « voisins vigilants » au sein de 5 communes du département en 2014 (Sisteron, Gréoux-les-Bains, Aiglun, Céreste et Valensole), ce qui porte à 8 le nombre de protocoles signés en la matière ;
- l'opération tranquillité vacances (OTV), étendue à toutes les périodes de l'année depuis 2010, a encore progressé cette année, avec 1 150 personnes qui ont signalé leur départ ;
- la mise en place d'un plan spécifique de lutte contre les vols et trafics de pièces détachées.

Un dispositif spécifique de surveillance mis en place dans le Verdon en 2014



Afin de renforcer les dispositifs de prévention et répression dans le secteur du Verdon, soumis à une très forte affluence touristique en été, l'Etat et le parc naturel régional du Verdon ont mis en place durant la saison estivale 2014 des patrouilles équestres, associant gendarmes et éco-gardes du parc. Leur mission est notamment de surveiller les zones difficilement accessibles pour lutter contre les atteintes à l'environnement, les bivouacs et les feux et stationnements sauvages, la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels ainsi que les vols à la roulotte.

Lutte contre les trafics : saisies et interpellations en hausse en 2014

L'action des forces de l'ordre a permis la mise hors d'état de nuire de plusieurs réseaux de distribution de stupéfiants et la saisie de 24 kilos de résine de cannabis (21 kg en 2013), 537 plants de cannabis (377 en 2013), et 1,125 kg de cocaïne concernant au total 528 individus mis en cause et la saisie d'avoirs criminels à hauteur de 148 260 € (67 997 € en 2013). Par ailleurs, les forces de l'ordre du département ont apporté leur concours à la section de recherche de Marseille dans deux affaires d'envergure permettant la saisie supplémentaire de 20 kg de résine de cannabis et 51 000 € ainsi que la saisie de 500 pieds de cannabis.



Une vigilance particulière portée à la sécurité des exploitations agricoles des Alpes-de-Haute-Provence

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a souhaité renforcer la sécurité des exploitations agricoles sur son territoire, conformément au plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée et au plan d'action de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles adopté le 11 mars 2014 par le ministre de l'intérieur. Un plan départemental a ainsi été signé le 16 juillet 2014. Il vise à développer un partenariat entre les forces de l'ordre, les agriculteurs et leurs représentants afin de mieux assurer la protection des exploitations agricoles, notamment contre les vols.



Prévention et lutte contre le terrorisme : une mobilisation renforcée des services de l'Etat durant le second semestre 2014

Dès le 3 juillet, dans le cadre du plan Vigipirate, la vigilance a été renforcée ponctuellement dans les transports, les rassemblements, les bâtiments les plus fréquentés. A partir du 25 septembre, la posture « vigilance renforcée » a été mise en œuvre et a largement mobilisé les services, posture à nouveau renforcée le 30 octobre pour la sécurité des forces de l'ordre et le 18 décembre à l'occasion des fêtes de fin d'année. Par ailleurs, à l'instar de l'ensemble des départements français, une vigilance particulière a été accordée aux situations de radicalisation potentiellement violentes par l'ensemble des services de l'Etat. A partir

de juillet 2014 un groupe d'évaluation « prévention de la radicalisation », composé des services de l'Etat concernés, a été installé. Il se réunit mensuellement sous la co-présidence du préfet et du procureur de la République. Cette instance est chargée de suivre chaque signalement transmis par le service départemental du renseignement territorial, l'unité centrale de coordination de la lutte antiterroriste et le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation. Un point de situation est également effectué lors de chaque état major départemental de sécurité (EMDS).



Sécurité routière : un bilan en demi-teinte malgré une mobilisation toujours soutenue

Le nombre d'accidents corporels et de blessés sur les routes bas-alpines est en forte augmentation malgré les nombreuses actions de contrôle, de prévention et de communication organisées en 2014. Le nombre de tués est quant à lui resté stable, avec 20 tués (contre 19 en 2013).

Les principales préoccupations portent sur la vitesse, à l'origine de 34 % des accidents corporels et de 40 % des accidents mortels. La consommation d'alcool et/ou de stupéfiants est constatée dans 30 % des accidents mortels. Parmi les victimes (16 hommes et 4 femmes), très majoritairement originaires du département, on dénombre 5 motards, un conducteur de quad, un cycliste, un piéton, 9 conducteurs automobiles et 3 passagers.



Sensibilisation des étudiants de l'IUT de Digne-les-Bains à la sécurité routière (octobre 2014)



Relais motard franco-italien organisé au col de Larche (juin 2014).

Des actions répressives (opérations de contrôle notamment) ciblant les dérives comportementales au volant ont été menées quotidiennement. Parmi les principales infractions génératrices d'accidents, ont été relevées 799 conduites sous l'emprise d'alcool (57 645 dépistages), 355 conduites sous l'emprise de stupéfiants (506 dépistages) et 10 766 excès de vitesse, auxquels il faut ajouter 19 040 excès de vitesse enregistrés par les radars fixes. Le déploiement de 2 radars de nouvelles générations EVM (équipement de vitesse mobile), l'un en zone gendarmerie et l'autre en zone police, est venu compléter efficacement le dispositif de lutte contre les excès de vitesse.

Parallèlement des actions éducatives partenariales de prévention et de sécurité routières ont été menées auprès des jeunes et des motards notamment (relais motos, sensibilisation « Trajectoire », Rallye motos sécurité routière, participation à la foire de la Lavande à Digne-les-Bains avec un stand « prévention alcool » ...).



Secours à la personne : des interventions toujours en hausse

En 2014 les différents centres de secours du département ont réalisé 16 243 sorties de secours soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2013. 10 695 opérations ont été menées au titre des secours à personnes, 1 813 pour des accidents sur la voie publique et 1 621 pour incendie.

Les centres de secours du département sont également intervenus en soutien à la zone de défense Sud lors des inondations dans le Var, le Gard et l'Hérault au cours de l'automne 2014 par le biais du groupe de sauvetage en eau vive et du groupe assistance

inondation.

Le Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM), basé à Jausiers, a réalisé par sa part 201 opérations de secours en montagne, au bénéfice de 236 personnes. La plupart de ces interventions ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la section aérienne basée à Digne-les-Bains (181 opérations) ou de l'hélicoptère de la sécurité civile (8 opérations). 12 opérations ont été menées par des caravanes terrestres, souvent de nuit ou dans des conditions météorologiques particulièrement défavorables.



Un plan d'actions pour améliorer la prise en compte des risques naturels et technologiques dans le département



La région PACA a figuré en septembre 2013 au programme 2013/2014 des missions d'audit de la mise en œuvre, dans les régions, des politiques de prévention des risques naturels et technologiques, réductions des pollutions et des nuisances incluses.

A la suite de cet audit, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a fixé en avril 2014 un programme d'actions mis en œuvre sous son autorité au travers de la Mission Inter-services sur les Risques Naturels et Technologiques (MIRNatT) qui a été réactivée à raison de 2 réunions par an. Cette mission dispose d'un comité opérationnel restreint, qui se réunit tous les mois.

Ce programme d'actions comporte trois objectifs, assortis d'actions :

- augmenter la sécurité des populations exposées en améliorant la prévention,
- mobiliser les collectivités afin qu'elles concourent, avec l'État, via des actions communes, à la bonne préparation à la gestion de crise et à la gestion des risques,
- fiabiliser et optimiser la gestion des crises.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre en 2014 sont les suivantes :

● Poursuite du travail de planification en collaboration avec les collectivités locales avec notamment :

- l'approbation de deux nouveaux plans de prévention des risques naturels (PPRN) multirisques dans les communes de Sisteron et Les Thuiles ainsi que de deux plans révisés (Saint-Martin-de-Brômes et Roumoules), ce qui porte à 68 le nombre de PPRN approuvés dont 4 sont en révision. Sept nouveaux PPRN sont également prescrits ;

- l'approbation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) Géosel/ Géométhane en parallèle à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;

- la finalisation du PPI de l'établissement ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban, en parallèle à l'élaboration du PPRT ;

- l'élaboration de 9 Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) par les maires, portant ainsi le nombre total de PCS réalisés obligatoires, fortement recommandés et recommandés à 120/200.

Un groupe de lecture des PCS composé de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et du service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) a été créé afin d'émettre un avis pertinent sur ces documents pour les rendre plus opérationnels.

● Augmentation du rythme des visites de sécurité de campings (une visite tous les 3 ans au minimum au lieu de 5) ;

● Amplification et diversification du nombre d'exercices de sécurité civile réalisés avec notamment :

- un exercice « inondation » impliquant directement trois communes qui ont activé leur poste de commandement communal pour mettre en œuvre leurs PCS dans le secteur de Digne-les-Bains au printemps 2014. Cet exercice a permis de tester la problématique de l'évacuation et de l'hébergement de la population ;

- un exercice d'évacuation d'un camping suite à un incendie de forêt. Les objectifs consistaient à vérifier la transmission de l'alerte vers les occupants du camping, s'assurer qu'en situation dégradée l'exploitant soit en capacité de transmettre l'alerte dans des délais corrects à l'ensemble des occupants et contrôler la mise en œuvre des points de rassemblements identifiés dans les consignes d'alerte ;



Exercice d'évacuation d'un camping dans le Verdon (juillet 2014)

Visite préfectorale dans la vallée de l'Ubaye suite au séisme de magnitude 5 sur l'échelle de Richter



- un exercice cadre national « Alerlex » simulant des attaques du territoire national se traduisant par des effets variés (nuage radioactif, nuage de gaz toxique, souffle...), l'objectif poursuivi étant de tester le fonctionnement de la chaîne d'alerte au sein des préfetures ;
- un exercice de sécurité dans le tunnel autoroutier de la Baume (A51) à Sisteron, permettant de vérifier la bonne application de la procédure *ad hoc* du centre de commandement de VINCI Autoroutes, le respect et la pertinence des procédures d'alerte et d'échanges inter-services SDIS/Exploitant/Gendarmerie Nationale ;
- un exercice cadre zonal NOVI MIDI, ayant pour objectif de tester la capacité de la zone de défense à fédérer et coordonner l'action d'équipes spécialisées dépendant d'autorités hiérarchiques très diverses dans le cadre d'une opération de grande ampleur, en l'espèce un séisme, et à évaluer la capacité opérationnelle des moyens de secours dont elle dispose en matière d'intervention au profit de nombreuses victimes. Cinq communes du sud du département ont participé à cet exercice ;
- un exercice de terrain « risques technologiques » testant le PPI de l'entreprise ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban.



Focus sur la gestion de l'accident du train des Pignes

L'année 2014 a été marquée par le dramatique accident ferroviaire intervenu le 8 février sur la commune de Saint-Benoît. A 11h10, le train des chemins de fer de Provence a déraillé suite à une importante chute de rochers. Ce train transportait 34 passagers dont 2 membres du personnel de la compagnie. Immédiatement, des secours de tout le département comprenant 2 hélicoptères médicalisés, 14 ambulances, 5 véhicules d'urgence, une centaine de pompiers des SDIS 04 et 06 et 2 équipes cynophiles ont été diligentés sur place afin de porter secours aux nombreux blessés. Le bilan de cet accident est lourd : deux personnes décédées, un blessé grave et de nombreux blessés légers. Une cellule d'urgence médico-psychologique a été mise en place dans la salle des fêtes d'Annot où les premiers soins ont été délivrés.



Après les travaux de sécurisation de la zone, réalisés afin de réduire le niveau d'aléas sur le site et garantir la sécurité des équipes d'intervention, les travaux de remise en état de la ligne ont pu être engagés et permettre sa réouverture dès le mois de juin.

Inauguration de la réouverture de la ligne ferroviaire Digne-les-Bains-Nice (juin 2014)



Les services de l'État ont eu à gérer **d'autres crises notables en 2014**, parmi lesquelles :

- l'avalanche dans le domaine hors piste de la station de Pra-Loup le 17 janvier avec une personne décédée,
- le séisme du 7 avril dans le secteur de l'Ubaye au niveau de la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye, le plus important enregistré en métropole depuis 10 ans et le plus important dans les Alpes depuis le séisme d'Annecy en 1996. Les dégâts ont été constatés sur les habitations (fissures, chute de cheminées...). L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté ministériel du 2 octobre 2014 à 3 communes de l'Ubaye : Barcelonnette, Jausiers et La Condamine-Chatelard,
- le crash d'un mirage 2000 le 4 août suite à un problème technique, sur la commune d'Oppedette, dans une zone inhabitée. Cet accident n'a occasionné aucune victime. Un périmètre de sécurité a été délimité avant la dépollution et la remise en l'état du site.





Chiffres clés 2014 sur l'activité de contrôle des services de l'Etat concourant à la protection des personnes

- 1 069 établissements contrôlés par le service consommation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) au titre de l'hygiène alimentaire ou de l'information des consommateurs avec comme suite 187 avertissements, 47 mises en demeure, 11 procès verbaux, 31 dossiers contentieux ;
- 76 visites et contrôles dans les centres d'accueils collectifs de mineurs ;
- 86 visites et contrôles d'établissements d'activités sportives et 267 contrôles d'éducatifs sportifs ;
- plus de 4 400 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et de loisirs.



EMPLOI - ECONOMIE DEVELOPPEMENT DURABLE

Emploi : vers une amélioration de la situation

A l'image de la situation nationale, l'année 2014 a été difficile sur le front de l'emploi dans le département. Globalement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi a augmenté de 5,6 %, augmentation qui reste toutefois inférieure à celle constatée aux plans national (+ 6,4 %) et régional (+ 6,7 %).

La progression annuelle de la demande d'emploi a touché beaucoup moins les jeunes (+ 0,5 %) que les seniors de 50 ans et plus (+ 11,8 %). Globalement, au 4^{ème} trimestre 2014 le taux de chômage s'établit à 12 % de la population active du département, légèrement

au-dessus du taux régional (11,6 %) et représente une évolution annuelle de 0,5 point.

L'emploi salarié dans l'ensemble des secteurs a connu une baisse de - 1,8 % à fin décembre 2014, avec un total de 26 733 salariés. La variation trimestrielle est de + 0,2 % pour l'ensemble des secteurs et notamment :

- construction : 3 634 salariés,
- tertiaire : 17 929 salariés,
- industrie : 5 138 salariés.

Cette variation à la hausse laisse espérer une amélioration de la situation à terme.

Une mobilisation toujours très forte des partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE)

Cette mobilisation est restée effectivement très forte sur l'ensemble du territoire, autour de 3 axes de travail : la prévention des suppressions d'emplois et le soutien aux entreprises en difficulté ; l'accompagnement du développement économique et de la création d'emplois durables ; la sécurisation des parcours professionnels.

Prévention des suppressions d'emplois et soutien aux entreprises en difficulté

Cette action s'est traduite par une collaboration avec le commissaire au redressement productif PACA pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés ainsi que par le suivi de la mise en œuvre des deux conventions de revitalisation actuellement en cours dans le département (déploiement de la convention de revitalisation d'ARKEMA avec comme objectif d'amplifier l'action de prospection sur le territoire Moyenne Durance et déclinaison de la convention de revitalisation de SANOFI FRANCE et SANOFI DEVELOPPEMENT mobilisant 476 000 € sur 3 ans en vue de la création de 89 emplois). Par ailleurs, les dispositifs alternatifs aux licenciements économiques ont été mobilisés : ainsi 56 entreprises ont sollicité, en 2014, de l'activité partielle, 98 292 heures ont été autorisées pour 24 174 heures indemnisées.

Accès et retour à l'emploi : une utilisation massive des dispositifs en faveur de l'emploi

983 Contrats Uniques d'Insertion (CUI) ont bénéficié aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi dont 887 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) destinés au secteur non marchand et 97 Contrats Initiative Emploi (CIE) destinés au secteur marchand, représentant une mobilisation financière de l'Etat de plus de 7,5 M€. Par ailleurs, une convention annuelle d'objectifs et de moyens signée entre l'Etat et le Conseil Général a permis le cofinancement de 167 CAE et CIE destinés aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Dans le cadre de l'accès à l'emploi des jeunes, 3 780 jeunes ont été accompagnés en 2014 (+ 6,4 % par rapport à 2013) dont 1 435 jeunes nouvellement accueillis (+ 2,6 % par rapport à 2013).

Le dispositif « emplois d'avenir » a été très fortement mobilisé dans le département : 219 jeunes se sont vus prescrire un emploi d'avenir au 31 décembre 2014.

Les emplois d'avenir en 2014 dans les Alpes-de-Haute-Provence en chiffres :

- 350 jeunes en cours de contrat au 31 décembre 2014
- 219 contrats prescrits : 25 % avec des collectivités territoriales, 29 % avec des associations, 20 % avec des établissements publics, 26 % avec des entreprises du secteur marchand.
- 45 % des jeunes sont issus des zones de revitalisation rurale (ZRR)
- 3 % des jeunes sont issus d'une zone dite « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS)
- 10 % des jeunes bénéficiaires résident dans les quartiers prioritaires des communes de Digne-les-Bains et de Manosque
- 11 jeunes sont bénéficiaires du RSA
- 84,75 % des jeunes sont de niveau V (CAP ou BEP) ou infra V
- 16 % des jeunes sont diplômés en ZRR ou Zones Urbaines Sensibles (ZUS) à titre dérogatoire
- 92 % des contrats sont des CDI ou CDD de 3 ans.



Entreprise Sanofi à Sisteron



Sécurisation des parcours professionnels

Poursuite de la promotion de l'alternance

Sur l'année 2014 on compte 915 contrats en alternance dont 767 contrats d'apprentissage et 148 contrats de professionnalisation. On observe une légère baisse par rapport à 2013 mais la tendance annuelle reste stabilisée sur les 3 dernières années.



Soutien à la concrétisation définitive du projet de l'Eco-Campus Méditerranée à Sainte-Tulle, avec la signature fin décembre de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre du programme d'investissement d'avenir permettant le cofinancement de l'Etat à hauteur de 3,4 M€. L'objectif reste une ouverture du CFA à la rentrée 2016.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) : l'année 2014 a vu la mise en place d'une plate-forme ressources humaines pour les PME du Val de Durance. Ce dispositif a bénéficié à 5 entreprises. Par ailleurs, une action autour de l'emploi des saisonniers du tourisme avec un volet sur la sécurisation de leurs parcours professionnels et un volet sur la qualité de l'emploi saisonnier a été organisée.



Un accompagnement particulier en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Plus d'un million d'euros ont été mobilisés pour 65,5 aides au poste attribuées aux 4 entreprises adaptées du département. Les demandeurs d'emploi en situation de handicap ont bénéficié de 124 contrats uniques d'insertion dont 113 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 11 contrats initiative emploi. Par ailleurs, 12 emplois d'avenir ont été prescrits au profit de jeunes handicapés.

Accompagnement du développement économique et de la création d'emplois durables



Association «portes accueil» à Sainte-Tulle

Deux secteurs de l'économie sociale et solidaire ont continué à être plus particulièrement ciblés : les services à la personne et l'insertion par l'activité économique, avec :

- la poursuite de l'accompagnement des 107 structures agréées «services à la personne», en vue d'une structuration et d'une professionnalisation de ce secteur,
- la mise en place de la réforme du financement du secteur de l'insertion par l'activité économique par l'Etat.

Les grands principes de cette réforme sont les suivants :

- La généralisation de l'aide au poste d'insertion pour le financement des 4 catégories de structures d'insertion par l'activité économique (ateliers-chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion). Cette aide se substitue à toutes les aides précédemment versées par l'Etat.
- L'abandon du recours aux contrats aidés pour les chantiers d'insertion.
- Le maintien des exonérations sociales spécifiques dans les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion.
- La modulation d'une partie de l'aide au poste selon les critères suivants : profils des personnes accueillies, effort d'insertion de la structure, résultats en termes de sorties vers l'emploi.

Le montant de l'aide de l'Etat apporté aux structures d'insertion par l'activité économique en 2014 s'est élevé à 2 498 656 €.

Déploiement des mesures du pacte national de responsabilité et de solidarité

Accompagnement des demandeurs d'emploi : des démarches facilitées avec le «100 % web»

L'expérimentation du dispositif de visio-guichet avec Pôle Emploi menée au sein du relais de service public (RSP) de Castellane en 2013 n'a pu, malgré son succès, être concrétisée en raison des coûts importants de maintenance. Toutefois, un nouvel outil, « le 100 % WEB », a été mis en place au sein des RSP de l'arrondissement de Castellane. Il s'agit d'un accompagnement à distance des demandeurs d'emploi qui le souhaitent composé d'entretiens, de services et de prestations. Cette offre de service s'appuie sur des interactions régulières et personnalisées avec un conseiller Pôle Emploi. Cet outil va être désormais présenté aux autres porteurs de RSP du département pour un déploiement complet en 2015.

Réunion d'information sur les mesures du Pacte de responsabilité (Digne-les-Bains – juin 2014)

Annoncé le 14 janvier 2014 par le Président de la République, ce pacte comporte 35 mesures destinées, d'une part, à accélérer les créations d'emplois des entreprises et, d'autre part, à augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes. Parmi ces 35 mesures figure l'allégement des charges sociales et patronales des entreprises grâce au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). En 2014, ce dispositif, largement promu par les services de l'Etat dans le département, a bénéficié à 2 282 entreprises pour un montant de 16 M€, soit 30 % de l'impôt sur les sociétés encaissé sur une année.



Un soutien constant en faveur de l'investissement et des projets

Dans un contexte économique et budgétaire difficile, l'Etat s'est attaché à continuer de soutenir financièrement des projets d'investissements structurants pour le territoire.

Contrat de plan Etat-Région : une année 2014 entre bilan et préparation du futur contrat

Véritable projet stratégique d'investissement, le contrat de plan Etat-région (CPER) est un document par lequel l'Etat s'engage en partenariat avec la Région sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants d'investissements d'intérêt régional ou national, structurants pour le territoire tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Alors que le CPER 2007-2013 s'achève avec un taux de réalisation au niveau régional de 1,5 milliards d'euros investis par l'Etat et la Région et des réalisations emblématiques sur le territoire départemental (couverture numérique très haut débit du territoire, réhabilitation de la ligne ferroviaire des Alpes), une nouvelle génération d'engagements contractuels entre l'Etat et la Région s'ouvre avec le projet de CPER 2014-2020. Établi sur une enve-

loppe prévisionnelle de 1,6 milliards d'euros (826,12 M€ par l'Etat et 835,02 M€ par la région PACA), ce nouveau contrat, largement discuté tout au long de l'année 2014, prévoit le financement de projets importants pour le territoire tels que l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN 85 depuis Malijai, la réalisation d'un programme d'investissement de culture scientifique, associé au développement du centre d'astronomie de Saint-Michel-l'Observatoire ou encore la poursuite de la rénovation de la ligne ferroviaire des Alpes.





Digne-les-Bains

Amélioration de la desserte de Digne-les-Bains par la RN85 : une priorité partagée

En juillet 2013 le Gouvernement a retenu l'aménagement de la RN85 comme une priorité à inscrire aux prochaines contractualisations entre l'État et les collectivités, suite à la publication du rapport de la commission « Mobilité 21 ». Le 20 janvier 2014, le ministre délégué en charge des transports a demandé au préfet de région la poursuite des études et des procédures, en scindant l'opération en 2 parties :

- entre Malijai (carrefour RD4-RN85) et Digne-les-Bains : engager la concertation publique au titre du L. 300-2 du code de l'urbanisme d'ici fin 2014, poursuivre les études préalables à l'enquête d'utilité publique, puis, une fois la déclaration d'utilité publique obtenue, ordonnancer les travaux en cohérence avec le bilan issu de la concertation publique et les montants financiers qui seront inscrits au CPER 2014-2020,
- entre Malijai et l'A51 : compléter les études d'opportunité déjà menées par une comparaison multi-critères.

Ce nouveau programme de travail a été présenté aux membres du comité de pilotage (COPI) de l'opération le 4 juillet 2014, afin de pouvoir mobiliser le prochain CPER 2014-2020 sur le tronçon Malijai- Digne-les-Bains. A l'issue de ce COPI, il a été acté :

- de scinder le programme initial « desserte de Digne » en deux opérations distinctes. Une seule (Digne-Malijai) fera donc l'objet d'une concertation publique, qui portera sur les 5 variantes proposées par la DREAL, maître d'ouvrage ;
- d'avancer rapidement sur cette opération Digne-Malijai de façon à mobiliser le prochain CPER 2014-2020.

En parallèle, certaines interventions pour des travaux de sécurisation de l'infrastructure sans modification substantielle de son tracé ont été engagées entre Malijai et Mallemoisson en 2014, pour un montant de 5,1 M€. Cette opération se poursuivra dans le cadre du CPER 2014-2020 en 2015, avec des aménagements de sécurité au niveau du pont des Duyes et du carrefour avec la RD17.



Aménagements de sécurité sur la section Malijai-Mallemoisson de la RN 85

Fonds européens : plus de 100 projets de développement local bénéficiaires de crédits européens

L'année 2014 est l'année du bilan de la programmation du fonds structurel européen Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER) 2007-2013. Ce



fonds a pour ambition de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux par le co-financement de projets de développements locaux.

Sur la période de programmation FEDER 2007-2013 et au titre du programme régional associé, 90 projets portés sur le département des Alpes-de-Haute-Provence ont pu bénéficier de 13 M€ d'aides européennes pour un montant co-financé de 40 M€.

Animé et géré par les services de l'État en collaboration avec les organismes intermédiaires [région PACA, Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME)] il est intervenu au titre de ses différents axes dans tous les secteurs de l'activité économique du département. Parmi les projets co-financés on peut citer la construction d'une plate-forme de stockage et distribution par l'entreprise L'Occitane à Manosque, l'école des beaux-arts de Digne-les-Bains, le centre des congrès de Gréoux-les-Bains, le cluster de Forcalquier ou encore l'observatoire du bilan carbone et des impacts du changement climatique à Saint-Michel-l'Observatoire.

La tour ICOS : un outil régional de suivi du réchauffement climatique implanté dans les Alpes-de-Haute-Provence



Elle a été inaugurée le 11 juillet à l'Observatoire de Haute-Provence, implanté à Saint-Michel-l'Observatoire, en présence de José Manuel BARROSO, président de la Commission Européenne et de Geneviève FIORASO, secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle constitue une nouvelle composante du réseau international ICOS (Integrated Carbon Observation System) pour la mesure des gaz à effet de serre, auquel collaborent plusieurs organismes de recherche français (CNRS, CEA, Université Versailles-Saint-Quentin, INRA). Haute de 100 mètres, cette tour est une antenne régionale du dispositif permettant d'étudier la place de la forêt méditerranéenne dans le bilan carbone. Elle permet de mesurer la contribution de la région en gaz à effet de serre (GES), de suivre son évolution en relation avec les changements climatiques et de mesurer l'impact des mesures de remédiation que la région va mettre en place. Son coût de 460 000 € a été financé par le FEDER (46 %), le CNRS (19 %), le Conseil régional PACA (30 %) et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence (5 %).

Du fait de sa géographie, le département a également bénéficié du Programme Interrégional du Massif des Alpes (POIA), programme européen spécifique aux départements français alpins qui co-finance des projets qui interviennent « sur les défis spécifiques au massif alpin portant sur la mutation des systèmes économiques valléens ». Ce sont ainsi 30 projets qui ont pu bénéficier de 8 M€ de FEDER pour un montant total co-financé de 15 M€. Parmi les projets co-financés on peut citer l'ascenseur urbain des Molanès à Pra-Loup, le projet Retrouvance dans la vallée de la Blanche ou encore la structuration de la station VTT au Val d'Allos.

Fonds Etat : quelques exemples de la mobilisation de leviers financiers de l'Etat en faveur de l'aménagement et du développement des territoires

Ainsi, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation de l'État qui intervient pour co-financer des projets de développement des communes et des structures intercommunales. En 2014, 3 808 421 € ont été payés à 106 bénéficiaires [90 communes et 16 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)].



Maisons passives à Auzet

Au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), fonds qui a pour vocation d'apporter le soutien financier de l'État aux actions qui concourent à mettre



Les nouveaux bâtiments de l'école des Beaux-Arts de Digne-les-Bains

en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire que sont l'emploi, l'attractivité et la compétitivité des territoires, les actions innovantes, une trentaine de projets ont été payés en 2014 pour un montant de 784 000 € et 600 000 € engagés. Cette dotation a permis de financer dans le cadre du CPER 2007-2013 un certain nombre de projets tels que le village vert de Forcalquier ou encore le projet écocitoyen de Pierrevert.

Par ailleurs le territoire des Alpes-de-Haute-Provence a pu bénéficier, en raison de son caractère montagnard, de fonds au titre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) : en 2014 une vingtaine de projets ont été payés pour un montant de 460 000 € alors que 400 000 € ont été engagés sur de nouveaux projets (refuge de l'Estrop, refuge de Bayasse).



Inauguration du refuge de Bayasse (juillet 2014)

Projet écocitoyen de Pierrevert



Soutien à l'agriculture bas-alpine : 54 M€ d'aides allouées en 2014

Compte tenu des spécificités de l'agriculture du département, 54 M€ d'aides au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) ont été allouées aux agriculteurs, soit au titre des aides directes à la surface ou au cheptel, soit à celui des aides au développement rural (indemnité compensatoire de handicaps naturels, Dotation Jeune Agriculteur...).

L'année 2014 a par ailleurs été une année de transition puisqu'une nouvelle génération de PAC se met en œuvre en 2015. Les services de la DDT accompagneront les agriculteurs dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique.



Protection des troupeaux contre le loup : une large mise en oeuvre du plan national loup

De par leur vaste territoire montagneux et rural, les Alpes-de-Haute-Provence sont au centre de la problématique de la cohabitation entre monde agricole et loup. Le département compte en effet 8 zones de présence permanente de ce prédateur et a dû faire face cette année à 369 attaques constatées (contre 302 en 2013) touchant essentiellement le cheptel ovin (1 261 animaux indemnisés au total contre 916 en 2013, pour un montant

de 418 000 €). Ces attaques se sont produites sur le territoire de 80 communes.

Pour faire face à cette situation, répondre aux attentes des éleveurs en termes de sécurité et de protection de leur troupeau, les indemniser justement des préjudices subis tout en préservant l'équilibre de la biodiversité, les services de l'Etat [DDT, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)...], ont maintenu leur mobilisation à tous les échelons.

Ainsi, en application du protocole national d'intervention sur le loup ont été autorisés par le préfet 155 tirs de défense simple, 9 tirs de défense renforcée et 9 tirs de prélèvement. Dans le cadre de ces autorisations de tirs, 5 loups ont été tués.

Par ailleurs, le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup a été largement sollicité, avec 391 contrats de protection conclus en 2014 et des crédits à hauteur de 3,51 M€ mobilisés pour mettre notamment à disposition d'éleveurs en situation d'urgence des clôtures électrifiées, acquérir des effarouchements, remplacer du matériel audio de sécurité prêté aux bergers en estive et organiser une journée de formation sur les chiens de protection à destination des bergers et éleveurs.



Poursuite du développement des énergies photovoltaïques

Afin d'atteindre les objectifs fixés par les lois Grenelle et de promouvoir le développement de l'électricité photovoltaïque, l'État a instauré un nouveau dispositif de soutien, animé au niveau départemental par la sous-préfecture de Forcalquier.

Le dispositif de soutien au photovoltaïque repose sur 3 mécanismes distincts selon la puissance de l'installation :

1. Des tarifs d'achat ajustés chaque trimestre pour les installations sur bâtiment de moins de 100 kilowatt-crête (kWc).
2. Des appels d'offres simplifiés pour les installations sur bâtiments entre 100 et 250 kWc.

Un premier appel d'offres lancé en août 2011 a permis de sélectionner des candidats sur un seul critère de sélection : le prix proposé (prix moyen de 230 à 195 €/MWh). Pour cette même catégorie d'installations un second appel d'offres a été lancé en mars 2013 qui a porté sur la construction de 120 mégawatts de projets. Par rapport au premier appel d'offres, un critère d'évaluation carbone a été introduit afin de valoriser la contribution des projets à la protection du climat. Un troisième appel d'offres a été lancé fin 2014.



Parcs solaires des Mées

3. Des appels d'offres pour les installations sur très grandes toitures au-delà de 250 kWc et les centrales au sol. Ces appels d'offres visent à permettre le développement des technologies innovantes en France au moindre coût pour le consommateur avec des exigences environnementales renforcées.

Dans le cadre du second appel d'offres lancé en mars 2013 portant sur un volume global de 400 MW de projets, 11 projets ont été proposés pour les Alpes-de-Haute-Provence. Trois d'entre eux ont été retenus par la commission de régulation de l'énergie en 2014 pour 10 MWc : Les Omergues, Les Mées et Curbans.

A retenir : 33 parcs solaires sont en activité dans le département pour 201 MW de puissance installée sur 397 hectares.

Gestion équilibrée du Verdon

Avec l'adoption du Schéma d'Aménagement et de Gestion (SAGE) du Verdon par la commission locale de l'eau le 12 février 2014 et sa validation par le préfet le 13 octobre 2014, une nouvelle réglementation de l'activité de randonnée aquatique dans le Verdon sur le parcours dénommé Couloir Samson a dû être élaborée en cohérence avec ce schéma. A l'issue de réunions avec les partenaires concernés et de la consultation du public, un nouvel arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2014 encadre donc cette activité. Pour s'assurer du respect de ces nouvelles dispositions, un dispositif innovant de contrôle coordonné entre les différents services de l'Etat [gendarmerie, DDT, ONCFS, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)...] a été mis en place pour la saison estivale 2014.

Gestion équilibrée et bon état de la ressource en eau

L'année 2014 a permis d'avancer concrètement dans la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la ressource en eau dans le département tant dans les projets que dans les documents de planification.

Ainsi, après communication des résultats des études d'évaluation des volumes prélevables, les premiers Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) ont été finalisés, en concertation avec tous les usagers de l'eau et en collaboration très étroite avec la chambre d'agriculture. Ils concernent les bassins versants de l'Asse et du Vançon. La démarche sera poursuivie en 2015.

Par ailleurs, s'agissant de la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable, de nouvelles études ont été engagées sur la qualité des eaux des captages prioritaires (au regard de leur pollution). De nouveaux plans d'action ont été publiés (Saint-



Etienne-les-Orgues) ou mis au point (Montsalier et Lardiers). 14 arrêtés préfectoraux de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine ont été pris en 2014.

Natura 2000 : des documents d'objectifs validés pour l'ensemble des sites du département

Les 27 sites d'intérêt communautaire du département sont dorénavant tous dotés de documents d'objectifs validés. En 2014, 3 de ces sites ont été officiellement désignés site Natura 2000, ce qui porte donc à 25 le nombre de sites officiellement référencés Natura 2000 dans le département.



Urbanisme rénové : l'accompagnement des collectivités locales par les services de l'Etat

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) a profondément modifié le droit de l'urbanisme. Aussi, tout au long de l'année 2014 les services de l'Etat (DDT) ont-ils informé et accompagné les collectivités locales dans la mise en oeuvre progressive des nouvelles dispositions de cette loi (volets planification et instruction droit des sols). Ainsi, des réunions spécifiques ont été organisées avec les EPCI et communes concernées par la fin de la mise à disposition des services de l'Etat (communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants). Par ailleurs, en novembre 2014, 5 réunions d'arrondissements ont permis de présenter dans le détail les

dispositions les plus significatives introduites par la loi ALUR en matière d'urbanisme. 113 communes étaient représentées au cours de ces réunions, au cours desquelles a été annoncé l'engagement, par l'Etat, d'une réflexion basée sur une analyse précise du fonctionnement des grands bassins de vie en vue de définir sa vision d'une couverture du territoire par des périmètres de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) pertinents et cohérents (en 2014, seulement 25 communes du département sont couvertes par un SCoT). Cette réflexion, qui a conduit à la proposition de 5 périmètres de SCoT, a été présentée aux élus concernés en début d'année 2015.

Préservation du patrimoine dans le département

Le patrimoine est un témoignage, la mémoire d'une époque, d'une civilisation. La préservation de cet héritage est essentielle pour les générations futures. Au niveau départemental ce service public de la protection du patrimoine est exercé principalement par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP). Concrètement, l'action du STAP s'est traduite notamment par une extension de la protection de la citadelle de Sisteron (seules étaient classées la chapelle et l'échauguette). Dans le village de Simiane-la Rotonde, le STAP a porté assistance à la commune pour la définition, l'organisation et la surveillance des travaux de maçonnerie des parements de la rotonde qui souffrait de l'usure du temps et des rigueurs du climat. Cette campagne d'entretien s'est avérée indispensable pour la bonne conservation du monument et la sécurité du public et a bénéficié d'une aide de l'Etat via une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 3 223 € soit 40 % du coût total des travaux. Par ailleurs, les services de l'Etat ont poursuivi les travaux de restauration de la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains (restauration du clocher, du campanile et de la façade est). Au total, l'Etat a consacré 659 525 € en 2014 aux projets de préservation, de restauration, d'entretien et de mise en valeur du patrimoine historique du département.



Cathédrale Saint-Jérôme (Digne les Bains)



Citadelle de Sisteron



La Rotonde de Simiane

COHESION SOCIALE

Egalité des chances

Politique de la ville : des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) aux contrats de ville nouvelle génération

En 2014 les 2 CUCS ont bénéficié chacun de 63 500 € de l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité (ACSE). A Digne-les-Bains, les thématiques retenues ont été les suivantes : emploi (47 % des crédits), éducation (23 %), lien social (20 %), santé (7 %) et culture (3 %). A Manosque, la répartition a été la suivante : lien social (29 %), emploi (28 %), éducation (25 %), santé (18 %).

Dans le même temps, conformément aux engagements de l'État en faveur des quartiers en difficulté, une révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville a été menée durant l'été 2014. Elle a conduit à la reconnaissance dans le département de trois quartiers prioritaires : le centre-ville de Digne-les-Bains avec le Pigeonnier et le centre-ville de Manosque avec Saint-Lazare et l'arc Serrets/ Plantiers/Aliziers. A partir d'un diagnostic partagé participatif de la situation de ces quartiers réalisé fin 2014, ont été définis les enjeux territoriaux, les orientations stratégiques et les objectifs partagés qui seront retranscrits dans les contrats de ville. Ces contrats, dont la signature doit intervenir avant la fin du premier semestre 2015, s'articuleront autour de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, complétés par trois axes transversaux, la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité homme/femme.

Ces contrats conforteront le rôle de l'Etat comme garant de la cohésion sociale et territoriale, notamment parce qu'ils seront co-construits avec les publics. Les représentants des acteurs locaux et les collectifs d'habitants, puis les conseils citoyens, participeront aux cellules de gouvernance et aux comités de pilotage des nouveaux contrats de ville.

Réforme des rythmes scolaires : une mise en oeuvre dans l'ensemble des écoles du département



La rentrée 2014/2015 a été marquée par la généralisation de la réforme des rythmes scolaires.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à un objectif pédagogique visant à favoriser la réussite de tous les élèves par un meilleur équilibre entre temps scolaire d'apprentissage et temps périscolaire.

Dans le département, 8 communes ont mis en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. En 2014, ce sont donc 101 communes disposant d'au moins une école publique qui ont appliqué une nouvelle organisation du temps de travail scolaire, dont 31 selon les modalités expérimentales introduites par un décret du 7 mai 2014 (organisation du temps scolaire sur 5 matinées et 3 après-midis).

Ce temps scolaire est complété par des activités éducatives mises en place par les communes et formalisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). En 2014, 53 communes du département se sont dotées d'un PEDT, avec la volonté d'offrir aux élèves des activités périscolaires de qualité et non de la simple garderie.

Les services de l'Etat et plus particulièrement ceux de la direction des services départementaux de l'Education nationale et de la DDCSPP ont pleinement accompagné les communes dans la mise en oeuvre du dispositif (accompagnement dans l'élaboration des PEDT, mise en place de 18 journées de formation en partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale à destination des communes et des encadrants des activités périscolaires).



Digne les Bains

Manosque



Accueil des élèves handicapés

Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Durant l'année scolaire écoulée, suite à l'abrogation de la loi Ciotti et dans l'attente de nouveaux textes (parus en novembre et décembre 2014), le défaut d'assiduité scolaire a été géré en fonction des dispositions toujours en vigueur du code de l'éducation et du code pénal. L'absentéisme est traité d'abord dans l'établissement scolaire. Dès 4 demi-journées d'absences non-justifiées, un dossier absentéisme est transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale. Pour l'année scolaire 2013-2014, 110 dossiers individuels d'absences ont été traités, 70 pour le second degré et 40 pour le premier degré. Les familles concernées ont été convoquées et ont reçu un avertissement.

Par ailleurs, le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire a été renforcé, mettant l'accent sur la prévention. Ainsi, les réseaux « FoQualE » (formation qualification emploi), propres à l'Education nationale, visent à prévenir le décrochage et à y apporter des réponses rapides. Ces réseaux élaborent les modalités d'accompagnement et les dispositifs susceptibles de prévenir le décrochage et en cas d'échec font le lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSAD) pour mettre en œuvre une prise en charge partenariale, notamment par la Mission locale. Deux réseaux FoQualE pilotés chacun par un chef d'établissement fonctionnent en cohérence avec la carte départementale des bassins de l'Éducation nationale. Pour la période de traitement de l'année 2014, la totalité des jeunes en situation réelle de décrochage a été contactée. Parmi eux, 40 % sont actuellement en formation dont 20 % en retour en formation initiale (apprentissage ou scolarité) et 4 % sont en emploi. Les situations restantes font l'objet d'un suivi par la Mission locale.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence compte 596 élèves bénéficiant de la reconnaissance de leur handicap.

103 enfants sont scolarisés dans l'une des 10 classes d'inclusion scolaire (CLIS) implantées dans certaines écoles du département. 89 élèves sont pris en charge au sein de l'une des 6 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) en collèges et lycées.

Les inclusions individuelles dans des structures pédagogiques ordinaires se font à tous les niveaux de la scolarité dans le 1er degré (190 élèves) et le 2nd degré (109 élèves). On note une tendance durable à l'augmentation des effectifs ainsi accueillis.

359 enfants porteurs de handicap bénéficient d'une aide individualisée assurée par des auxiliaires de vie scolaire. 306 élèves disposent par ailleurs de matériels pédagogiques adaptés à leur handicap. Il s'agit le plus souvent d'ordinateurs ou de tablettes numériques.

La formation des professeurs d'école et de collège, des auxiliaires de vie scolaire et des personnels en cours de spécialisation est assurée par deux conseillers pédagogiques « adaptation scolaire et situation de handicap » (ASH). Les services de l'Education nationale travaillent en partenariat avec le secteur médico-social (établissements de type IME ou ITEP, services de type SESSAD) et l'inter-secteur pédopsychiatrique. Chacune des quatre circonscriptions de l'Education nationale comporte un enseignant référent de scolarisation chargé de l'accompagnement des élèves, en relation avec les équipes et les familles. Le nombre d'élèves pris en charge dans le département est de 77 équivalents-temps-plein en moyenne par enseignant référent (la moyenne nationale est de 94).



Logement - hébergement

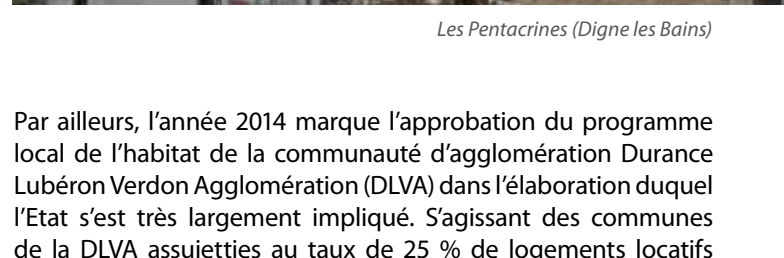
Soutien à la production de logement social

En 2014, l'État a financé la production de 111 logements sociaux locatifs [102 Prêts locatifs à usage social (PLUS)/Prêts Locatifs Aidés d'Insertion (PLA.I) et 9 Palulos¹ communales], auxquels s'ajoutent 14 prêts locatifs sociaux (PLS), soit une production totale de 125 logements, pour un budget de 520 250 €, répartis sur les communes de Manosque, Volx, Limans, Mane, Aubignosc, Saint-Martin-les-Eaux et Vachères.

1 - Primes à l'amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale



Les Reines Claudes (Manosque)



Les Pentacrines (Digne les Bains)

Par ailleurs, l'année 2014 marque l'approbation du programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA) dans l'élaboration duquel l'Etat s'est très largement impliqué. S'agissant des communes de la DLVA assujetties au taux de 25 % de logements locatifs



Marius Saye (Oraison)

sociaux (5 dont 4 sont situées dans le département), une réunion a été organisée à l'initiative des services de l'Etat en juillet 2014 afin de les sensibiliser à la production de logement social et à la procédure « Solidarité et Renouvellement urbain » en particulier sur les prélèvements financiers et les dépenses déductibles.

Une action toujours dynamique dans la lutte contre l'habitat indigne ...

Cette action concertée des services de l'Etat [DDT, délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS)] s'est poursuivie en 2014 et a permis de résorber de nombreuses situations d'insalubrité [24 arrêtés de levée d'insalubrité pris et attribution d'aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH)]. Pour ceux qui ne répondent pas aux injonctions des arrêtés préfectoraux, l'Etat réalise les prescriptions d'office. Ainsi, en 2014, près de 30 opérations en mesures d'office ont été conduites, pour un budget de 750 000 €. Le recouvrement de ces créances est ensuite assuré par les services fiscaux.

Focus sur les aides de l'ANAH

Au cours de l'année 2014, 132 logements ont bénéficié d'aides de l'ANAH pour un montant total de 1,37 M€, dont 289 500 € de crédits spécifiques pour la lutte contre la précarité énergétique. Par ailleurs, 146 260 € ont été accordés à des collectivités ou des particuliers pour la réalisation d'études ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



... et dans l'accompagnement local en faveur de la requalification des centres anciens

Les services de l'Etat (DDT) ont poursuivi l'accompagnement de nombreuses communes dans des opérations de requalification de leurs centres anciens. Ainsi, à Sisteron, l'opération de résorption d'habitat insalubre (création de 24 logements et d'un équipement culturel) se poursuit. Les 9 premiers logements ont été livrés en

2014. A Mane, les études de requalification du centre ancien (près de 20 logements et des ateliers d'artisans) ont abouti à une décision d'éligibilité au financement de l'ANAH pour la requalification des immeubles insalubres. A noter enfin que la DDT accompagne la nouvelle municipalité de Riez qui a marqué sa volonté de requalifier le centre historique de la ville.



Réhabilitation du centre ancien de Sisteron

Revitalisation des centres-bourgs : la commune de Castellane retenue dans le cadre d'un appel à projets national

Dans le courant de l'année 2014 le Gouvernement a lancé un nouveau programme expérimental pour la revitalisation des centres bourgs. En effet un maillage équilibré du territoire avec la présence de centres-bourgs vivants et animés est un enjeu majeur de l'égalité des territoires et un levier de la transition écologique. Après une phase de concertation et un appel à manifestation d'intérêt, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a retenu la candidature de la commune de Castellane. Porté par la communauté de communes du Moyen-Verdon, ce dispositif permettra de réaliser par l'intermédiaire du fonds national pour l'aménagement et le développement des territoires (FNADT) un projet de revitalisation en créant une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptés aux besoins des habitants.



Centre ancien de Castellane

Droit au logement opposable : des relogements effectués dans des délais raisonnables

En 2014, 75 demandes ont été instruites par les 6 commissions de médiation du département qui se sont réunies contre 66 demandes traitées en 2013. Il y a eu 26 décisions positives, 29 de rejet, 4 d'ajournement et 16 de dossiers sans objet. Parmi ces 16 dernières demandes, 9 ont fait l'objet d'un relogement dans le parc privé avant la commission dont une par le biais d'une mesure d'inter médiation locative et 4 dans le parc public via le Fichier des Mal Logés (FML). Le délai de 3 mois imparti à l'Etat pour reloger les bénéficiaires DALO a été dépassé pour un seul demandeur pour lequel 3 offres ont été faites mais refusées compte tenu de l'inadéquation de la configuration du logement au handicap du demandeur.



Hébergement d'urgence : un dispositif d'accueil et d'hébergement amélioré

Dans un souci de rationaliser l'offre d'hébergement d'urgence à destination des familles et, partant son coût, un travail a été conduit en 2014 par la DDCSPP afin de réduire le recours aux nuitées d'hôtel. A compter du mois de juin, 47 personnes hébergées à l'hôtel (sur 70) ont pu être relogées dans des appartements d'hébergement temporaire situés à Digne-les-Bains, Manosque et Oraison. La recherche se poursuit pour capter de nouveaux appartements temporaires afin de loger les familles, les hébergements en hôtel étant réservés aux situations d'urgence (femmes victimes de violences notamment). Par ailleurs, les services de l'Etat ont contribué au maintien ou au développement de l'offre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur le territoire (réouverture de l'accueil de jour à Digne-les-Bains, projet de réhabilitation de la structure d'hébergement d'urgence à Barcelonnette...).

Lutte contre les violences faites aux femmes : mise en place d'un protocole sur le traitement des violences conjugales déclarées

Dans le département, l'action publique contre les violences faites aux femmes a été réorganisée dans le cadre de la déclinaison départementale du nouveau plan national triennal interministériel (2014-2016) de lutte contre les violences faites aux femmes. L'objectif de cette réorganisation est de ne laisser aucune violence déclarée sans réponse pénale, sanitaire et sociale et de faire des violences faites aux femmes une priorité de santé publique. A ce titre un protocole départemental sur le traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales a été conclu sous l'égide du préfet entre les différents partenaires institutionnels et associatifs (DDCSPP, Procureur, Président du Conseil Général, centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) et association de médiation et d'aide aux victimes (AMAV).



Signature du protocole sur le traitement des violences conjugales (octobre 2014)



RESPECT DES LOIS ET VIE DEMOCRATIQUE

Vie démocratique : 9 scrutins électoraux organisés en 2014

Les élections constituent un des fondements de la démocratie et un pilier de l'organisation administrative française. Les services de la préfecture et plus particulièrement la direction des libertés publiques et des collectivités locales, interviennent tant dans leur organisation que dans leur suivi, pour en garantir la légalité et la légitimité, ainsi que pour informer et conseiller les élus dans l'exercice de leurs missions.

L'année 2014 a ainsi été particulièrement riche dans ce domaine puisque pas moins de 9 scrutins politiques ou professionnels ont été organisés :

- les élections municipales et communautaires en mars,
- les européennes en mai,
- les sénatoriales en septembre,
- les élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS), des représentants des sapeurs-pompiers à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS), et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires (CCDSPV),
- les élections au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale,
- les élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) et aux comités techniques (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.



Un nombre de femmes élues maire ou conseillère municipale en progression

Les nouvelles règles relatives à l'application de la parité dans les communes de plus de 1000 habitants ont fait progresser la représentation des femmes dans les conseils municipaux des communes du département. Ainsi, le nombre de femmes maires a augmenté dans le département par rapport aux précédentes élections municipales. On passe ainsi de 28 femmes maires en 2008 (dont deux maires de communes de plus de 1000 habitants) à 35 en 2014 [dont quatre dans des communes



de plus de 1000 habitants (Digne-les-Bains, Mallemoisson, Reillanne et Volonne)]. Avant les élections de mars 2014, les 2341 conseillers municipaux des Alpes-de-Haute-Provence étaient à 33,8 % des femmes (791) et à 66,2 % des hommes (1550). Désormais les femmes, avec 955 élues, représentent 38,4 % des 2484 conseillers municipaux, tandis que les hommes demeurent largement majoritaires avec 61,6 % (1529 conseillers municipaux).

Coopération intercommunale : poursuite des ajustements

La totalité du département est couverte par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont aucun ne fait l'objet d'une discontinuité territoriale. L'année 2014 marque la finalisation des modifications statutaires

relatives à la détermination et la répartition des sièges des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes et communauté d'agglomération).

Accompagner les maires et élus dans l'exercice de leurs missions : une priorité pour les services de l'Etat

Suite aux élections municipales, le préfet a convié le 16 juin 2014 les élus du département à une réunion d'information sur les missions co-partagées État/collectivités locales, utile au bon exercice de leur mandat. Ont ainsi été abordés les thèmes de la sécurité publique, des pouvoirs de police du maire, de la sécurité civile, du contrôle de légalité des actes des collectivités locales, des marchés publics et présentés l'organisation et le fonctionnement des services de l'Etat. Cette réunion a été une réussite et a donné lieu à de nombreux échanges constructifs.

Cette mission de conseil s'est poursuivie ensuite dans différents domaines techniques (intercommunalité, urbanisme, marchés publics...).



Devoir de mémoire : une année 2014 riche en commémorations

L'année 2014 marque à la fois le centenaire du début de la Première Guerre mondiale et le 70ème anniversaire de la libération de la France. Plusieurs événements ont été organisés à ces occasions.

Ainsi, pour maintenir et faire perdurer auprès des jeunes générations la mémoire de cette période dramatique de la Première Guerre mondiale, le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) organise le concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM). Cet événement qui passionne de nombreux écoliers permet aux élèves de CM1-CM2 d'approcher l'histoire de la Grande Guerre en faisant des recherches sur le parcours d'un Poilu dont le nom figure sur le monument aux Morts de leur commune ou de leur village, en créant un carnet écrit et illustré. Parmi les 6 classes participantes, la classe de l'école élémentaire de Forcalquier a été récompensée en 2014 par le premier prix départemental. Au travers de ce travail de mémoire les plus jeunes générations découvrent les valeurs républicaines des anciens combattants que sont le civisme, le respect et la solidarité.

Par ailleurs, le service des Archives départementales a proposé pour sa part une exposition publique dans ses locaux, une publication sur un fonds photographique exceptionnel constitué par un combattant d'Entrevaux, Désiré Sic, ainsi que des conférences, des ateliers de recherches et dix « lectures d'archives ». En faveur des chercheurs et des curieux, les Archives proposent sur leur site internet (www.archives04.fr) un guide des sources de la Grande Guerre et les images numériques des registres matricules militaires de plus de 50 000 soldats bas-alpins. Les images sont indexées afin de faciliter les recherches. Avec le concours d'une enseignante de l'Education nationale mise à disposition des Archives une journée par semaine, plus de 1 100 élèves ont été accueillis par le service dans le cadre d'ateliers, dont près de 500 pour des études liées à la Grande Guerre.

Dans le cadre du 70e anniversaire de la libération de la France et de la victoire contre le nazisme, le service des Archives départementales a créé une exposition itinérante sur « La répression allemande dans les Basses-Alpes », accompagnée d'un petit journal et d'une publication à caractère scientifique. Cette exposition a été vue par près de 1 400 visiteurs.



Commémoration de la Libération des Basses-Alpes
le 17 août à Manosque

SIMPLIFICATION ET MODERNISATION

La mutualisation des services de l'Etat pour une meilleure efficacité des services publics

La modernisation de l'administration s'est traduite concrètement dans le département par une mutualisation des services de l'Etat sur le site de l'ancien hôpital Charles Romieu à Digne-les-Bains. Dans le cadre de la politique immobilière de l'Etat mise en œuvre suite à la RéATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat), certains services de l'Etat dans le département (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ; unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ; service territorial de l'architecture et du patrimoine, délégation territoriale de l'agence régionale de santé et service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre), ont été regroupés dans l'immeuble de l'ancien hôpital Romieu à Digne-les-Bains. Cette démarche de mutualisation a pour ambition de limiter les coûts de fonctionnement des services de l'Etat et de favoriser leur efficacité. Globalement ces services représentent 137 postes de travail et l'enveloppe financière affectée à l'opération s'est élevée à 6 M€ (financement Etat).

Ce centre administratif a été livré en septembre 2014, dans le respect des délais et de l'enveloppe financière, et les services ont pu rapidement s'y installer et recommencer à recevoir du public (d'abord ceux de la DDCSPP à compter du 29 septembre suivis par ceux de l'UT- DIRECCTE le 3 novembre 2014).



Une communication de l'Etat modernisée

Communiquer sur l'action de l'Etat est essentiel pour une meilleure compréhension par les citoyens de l'action publique sur le territoire. Concrètement, pour l'année 2014, 428 communiqués de presse, conférences et points presse ont été tenus par la préfecture alors que le site internet des services de l'Etat a enregistré 99 030 connexions.

A l'initiative du préfet, un compte twitter intitulé twitter Hastag préfet04 (twitter.com/prefet04) a par ailleurs été créé. Ce nouvel outil qui prend place en complément du panel actuellement en place (site internet des services de l'Etat, lettre des services de l'Etat) est destiné à l'information de tous, grand public comme agents de

l'Etat. Il permet une communication concise et instantanée dans tous les domaines relevant du spectre de compétence de l'Etat dans les territoires et de relayer les informations émises au niveau national.



twitter.com/prefet04

Confirmation de la labellisation Qualipref pour les services de la préfecture



La modernisation de l'action de l'administration passe par une amélioration de la qualité des services publics rendus aux usagers. Dans cette optique, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence s'est engagée dans une démarche de certification et d'amélioration de la qualité de son service et des conditions d'accueil du public. Initiée en 2013, cette labellisation a été confirmée en 2014 suite à un audit mené par l'AFNOR grâce notamment à l'implication et au volontarisme des agents.

Elle a pour objectif de garantir aux usagers une qualité de service public en termes d'accueil, d'orientation, de délivrance de titres, d'efficacité par le respect d'un certain nombre d'engagements prédéterminés.

Développement du logiciel @cte ...

Cet outil de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale a été largement déployé en 2014 puisque trente nouvelles conventions ont été signées pendant l'année portant ainsi à 30 % le taux d'actes télétransmis.

... et de la télédéclaration des aides PAC

La promotion de la télédéclaration des demandes d'aides PAC s'est poursuivie et amplifiée. 200 agriculteurs supplémentaires ont ainsi dématérialisé leur demande permettant au département d'atteindre un taux de télédéclaration de 84 %, toutes aides confondues.



Mise en place du « choc de simplification »

L'année 2014 a vu l'adoption du projet de loi relative à la mise en place des mesures dites du « choc de simplification ». Le choc de simplification ce sont 200 mesures qui concernent les particuliers, les entreprises et l'administration et visent à simplifier les relations entre les administrés et l'administration. Elles sont relatives au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, à la communication des avis préalables à une décision administrative avant son adoption, à l'accélération du travail de l'administration grâce au recours à la visioconférence ou encore le dialogue en ligne. Visant à améliorer la qualité du service public rendu aux

usagers, particuliers et entreprises en diminuant le poids des démarches administratives, il s'est traduit notamment par l'entrée en vigueur du principe selon lequel le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation. Ce principe s'applique à 1200 procédures en cours au niveau des services de l'État sur les 3600 recensées. Ce principe connaît toutefois de très nombreuses exceptions. Une quarantaine de décrets en date du 23 octobre 2014 listent pour chaque ministère ces exceptions (publiés au journal officiel de la République Française du 1er novembre 2014).

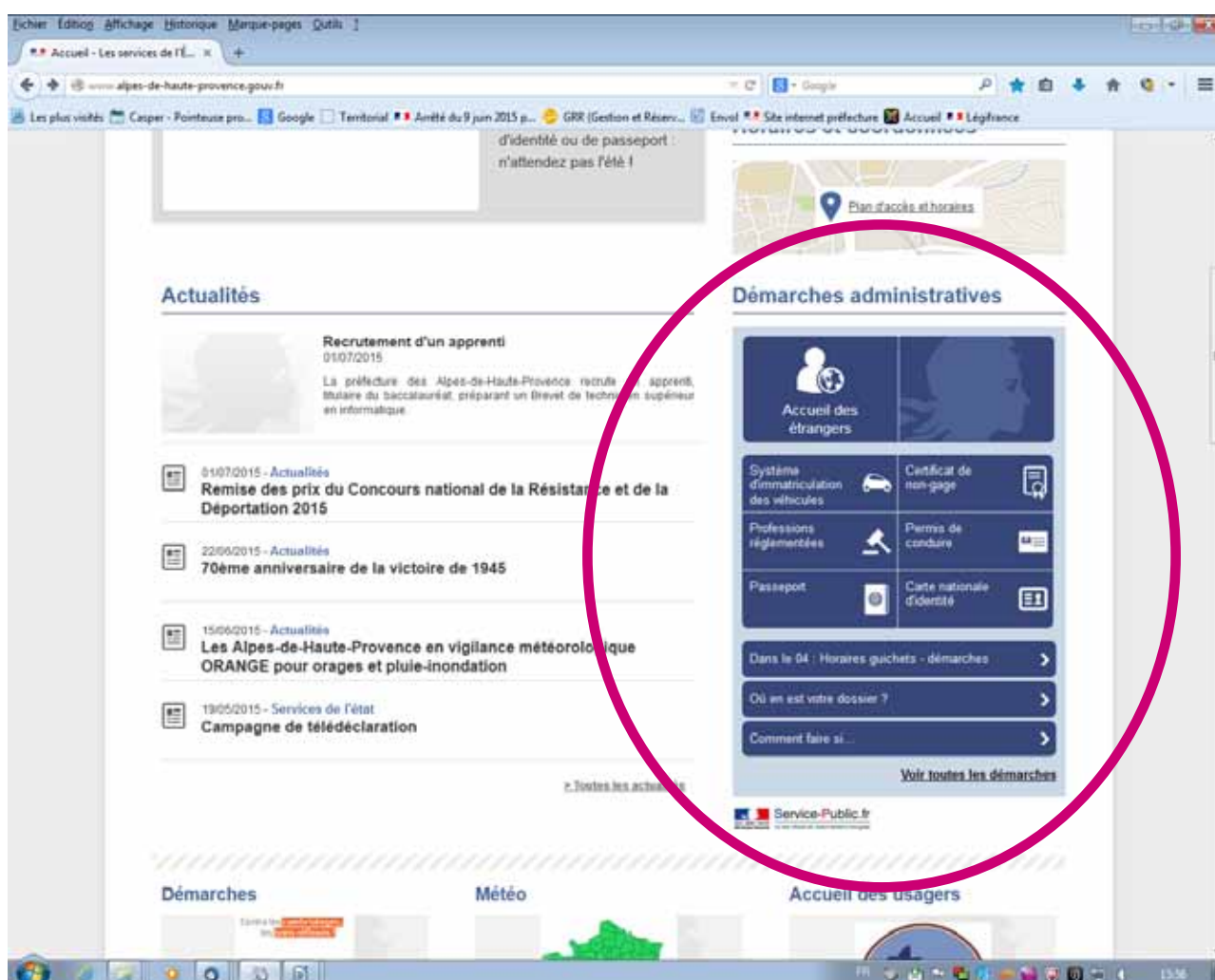
Un exemple de simplification administrative : la dématérialisation en matière d'activité partielle

Le Pacte de responsabilité prévoit de développer la dématérialisation notamment des démarches réalisées par les entreprises. À titre d'exemple le recours au dispositif public d'activité partielle est totalement dématérialisé depuis le 1er octobre 2014. Plus accessible, l'activité partielle est ainsi facilitée pour les entreprises des Alpes-de-Haute-Provence rencontrant des difficultés temporaires et souhaitant préserver l'emploi de leurs salariés.

Développement de l'e-administration

Le site internet des services de l'État dans le département donne la possibilité aux usagers de suivre en direct l'état d'avancement de leurs démarches : carte grise, permis de conduire, nombre de points sur le permis de conduire, passeport. Des évolutions sont intervenues en 2014 pour faciliter les démarches des candidats au

permis de conduire, d'une part pour consulter leur résultat et éditer un certificat provisoire en version numérique et, d'autre part, pour suivre l'avancement de la création du titre jusqu'à sa délivrance, en se connectant sur le site des services de l'État : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-
DE-HAUTE-PROVENCE

8, rue du Docteur Romieu - 04016 Digne-les-Bains Cedex
Site internet : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Directeur de la publication : Patricia Willaert, Préfet

Coordination/Rédaction : Secrétariat général pour l'administration départementale (Préfecture), avec le concours des services de l'Etat

Conception graphique : René Leydet (DDT 04)

Crédits photographiques : Services de l'Etat (préfecture, DDT, DDCSPP, STAP, DASEN, ONACVG,) SDIS, Archives Départementales, mairies de Auzet, Castellane, Digne-les-Bains, Manosque et Haute Provence Info.